

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL SEANCE ORDINAIRE du JEUDI 05 DECEMBRE 2024 COLLEGE TRAITEMENT

**Objet : Marché n°2025-04 – Exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique de PONTENX-LES-FORGES
– Lancement d'un appel d'offres ouvert**

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq du mois de décembre à 18 heures 30, le Comité syndical - Collège Traitement, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 38

Quorum : 19

Présents : 23

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE, Laure PINCE, MM. Éric BRETHERS, Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE et Éric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Patrick COCHARD-DEGUET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA et Jean-Richard SAINT-JOURS,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Madame Rose-Marie ABRAHAM, MM. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Paul CARRERE, Didier PLANCKE, Frédéric PRADERE et Patrick SABIN.

Absents excusés remplacés par suppléants :

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Monsieur Jean-Luc DUBROCA remplacé par Madame Rose-Marie ABRAHAM.

Absents excusés : 15

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Florence GUERRO, Ascension PONCHET, MM. Titouan DAUDIGNON, Fabien LAINE et Christian VIUDES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Frédéric POMAREZ, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Madame Raymonde PIEDANNA, MM. Henri BARTH, Michel DOURTHE, Vincent GELLEY, Bernard GRIHON, Vincent ICHARD et Michel SAUBOUA.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick FRAGNEAU.

Date de convocation et d'affichage : 28 novembre 2024



Délibération n°2024-48

**Objet : Marché n°2025-04 – Exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique de PONTENX-LES-FORGES
– Lancement d'un appel d'offres ouvert**

Monsieur Eric SOULES, Président, expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU les statuts du SIVOM, modifiés par l'arrêté préfectoral n°PR/DCPPAT/2024/n°200 du 18 juin 2024,

VU la délibération n°2020-34 du Comité syndical du 31 août 2020 autorisant le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 800 000 € par marché, quelle que soit la procédure et après décision de la Commission d'Appel d'Offres si nécessaire,

CONSIDERANT le marché n°2012-TR-01 relatif à l'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique de PONTENX-LES-FORGES, passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, à compter du 1^{er} octobre 2012, pour une durée de 4 ans, reconduit 2 fois pour une durée de 4 ans, et prolongé d'un an et 3 mois par avenant n°05, soit une durée totale de 13 ans et 3 mois,

CONSIDERANT l'échéance au 31 décembre 2025 du marché susvisé, il convient de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert, pour une durée maximale de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026,

CONSIDERANT que le montant global de ce nouveau marché est estimé à 2 689 000 € H.T. par an, soit 13 445 000 € H.T. pour la totalité du marché,

Le Comité syndical – Collège Traitement, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à lancer une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique de PONTENX-LES-FORGES,
- **PRÉCISE** que la durée maximale du marché sera de 5 ans,
- **PRÉCISE** que l'enveloppe prévisionnelle affectée au marché est estimée à 2 689 000 € H.T. par an, soit 13 445 000 € H.T. pour la totalité du marché,
- **INDIQUE** que la commission d'appel d'offres en vigueur au moment de l'ouverture des offres sera compétente pour l'attribution de ce marché,
- **DIT** que les crédits budgétaires nécessaires seront ouverts au chapitre 011 du Budget principal SIVOM Traitement ordures ménagères,
- **AUTORISE** le Président à signer ce marché, par signature manuscrite ou électronique, ainsi que toutes les pièces qui en découleront.

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

ID : 040-244000279-20241205-DCS2024_48-DE



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Éric SOULES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.